

Année 1975

Yonne Républicaine 7 Mai 1975

La fête des « GOMICHONS » à Saint-Martin-des-Champs

Samedi et dimanche dernier, comme chaque année, c'était la fête patronale dite « des Gomichons », qui a lieu quinze jours avant la Pentecôte, sous l'égide du comité des fêtes avec le concours de la municipalité.

Cette année, elle a connu un regain de succès auprès des années précédentes, malgré un vent plutôt frais pour la saison et de gros nuages par intermittence, qui n'empêchèrent pourtant pas les exécutants de l'A.J.A. d'évoluer avec beaucoup de grâce, aussi bien les toutes jeunes minorettes que les jeunes filles du rayon sportif, sans oublier la clique qui orchestrait la fête et dont la réputation n'est plus à faire.

Après avoir défilé dans le village, ces jeunes de l'A.J. d'Auxerre offraient deux heures de spectacle avec des mouvements et danses de qualité qui ont conquis le public venu nombreux du canton et des cantons voisins. Ils furent récompensés par des applaudissements bien mérités.

Parmi les spectateurs, nous avons noté la présence de M. Pipault, maire délégué de Saint-Martin-des-Champs ; Mme Watinne, conseiller général du canton de Saint-Fargeau ; M. Legoff, président du comité des fêtes ; M. Morin, également du comité des fêtes, etc.

Avant de quitter nos artistes et les habitants de ce bien sympathique village, nous avons demandé aux anciens la signification de « Gomichons ». Les versions étant concordantes, nous avons pensé qu'il serait agréable à nos lecteurs de l'apprendre.

Cette fête a été créée après la Révolution par une entente entre commerçants et forains, alors que Saint-Martin-des-Champs étaient encore un bourg important, perpétuant ainsi une tradition qui remonte au temps des seigneurs lors des Rogations, les trois jours qui précédaient l'Ascension. Les seigneurs offraient à leurs serfs des petits pains et si ces derniers n'étaient pas toujours demandés humblement comme le voulait la coutume, ils étaient néanmoins très appréciés à cette époque.

Après la Révolution, on remplaça ces petits pains par une galette qu'on s'offrait soi-même et qu'on offrait aux amis. Ces galettes, spécialités locales, s'appelaient des gomiches d'où la fête des « Gomichons ». Elles étaient faites d'une pâte feuilletée avec beaucoup de beurre.

Depuis la dernière guerre, les gomiches ont disparu et sont remplacées par la pâtisserie courante et les sandwiches qui, eux, tendent à céder la place au cornet de frites... C'est l'évolution !

Nous espérons avoir le plaisir de revenir, l'an prochain, à la fête des Gomichons et, qui sait ? peut-être y manger une bonne vraie gomiche comme autrefois, ce qui compléterait harmonieusement le cornet de frites et amènerait à n'en pas douter de nombreux amateurs de spécialités culinaires poyaudines.



La visite préfectorale aux cinq communes associées du canton de Saint-Fargeau

Samedi 28 juin était une journée inaugurale pour la ville de Saint-Fargeau, cette importante bourgade qui est la capitale géographique, mais surtout le cœur de la Puisaye, cette région aussi celle qu'accueillante, si longtemps ignorée de tous. La Puisaye, en général, et Saint-Fargeau, en particulier, profitant des bons offices du comité de développement, de l'efficacité et de la détermination des hommes qui composent cette équipe, peut espérer maintenant un avenir meilleur.

Au cours de son périple dans notre département, M. le préfet devait visiter officiellement le canton de Saint-Fargeau, en commençant par les cinq communes qui ont lié délibérément leur sort au chef-lieu, en s'associant pour suivre dans l'immédiat et prospérer dans l'avenir.

Si la visite de M. le préfet, avec qui le maire et le conseil municipal de chaque commune ont pu faire le tour rapide des problèmes ne les résout pas tous, elle aura eu pour effet immédiat de réchauffer le cœur des élus de petites communes rurales dont on fait rarement l'éloge, bien qu'ils le méritent. Ils ont été très sensibles à cette attention du représentant du gouvernement qui, ce jour-là, en toute simplicité et en toute amitié, est venu jusqu'à eux. A Lavau, et ce n'est qu'un exemple, on ne se souvient pas de mémoire d'homme qu'un préfet y soit venu en visite officielle.

Saint-Martin-des-Champs – M. Pipault, maire de cette localité, accueillit M. le préfet en ces termes : « Soyez les bienvenus dans notre commune, et nous vous remercions d'avoir bien voulu vous entretenir avec nous de nos différents problèmes. »

« En 1942, il a fallu reconstruire en priorité son clocher, qui fut détruit par la foudre. Cela a pu être fait grâce aux emprunts. »

« D'autres problèmes pressants devaient attendre. »

« Nous fûmes contraints de revaloriser, chaque année, l'imposition et progressivement, tout en entretenant et modernisant nos chemins, l'avenir apparaissait de meilleure augure. Et, en 1968, c'est sur le conseil du Génie rural que nous avons pu concevoir l'adduction d'eau. Nous avons en quelque sorte réalisé une performance, en l'aménageant dans l'intégralité de son territoire (excepté le Fourneau) et en choisissant l'autonomie. Il s'avère que son budget se suffit à lui-même, ce qui est très appréciable. »

« Notre situation financière devenue très saine (un excédent important), nous permettait d'envisager l'avenir avec optimisme. »

« Malheureusement, la presse parlait d'associations de communes. Une première réunion des maires eut lieu à la préfecture, qui fut le prélude de cette association : j'étais récalcitrant, ainsi que le conseil, un premier vote fut négatif. »

« D'autres réunions suivirent, avec une certaine pression morale et certaines promesses. J'eus le tort d'y croire et sur mes conseils, un deuxième vote du conseil municipal, imprudemment, accepta cette association, qui était en réalité une fusion. »

« Résultat : augmentation de 100 % des taxes sur les spectacles, augmentation massive des impôts alignés sur ceux de Saint-Fargeau, alors que nous n'avons aucun avantage, pas de docteur, ni pharmacien, même suppression des cars, etc. Nous sommes considérés comme un hameau. »

« L'ensemble de ces anomalies représente pour les habitants de Saint-Martin-des-Champs une frustration incontestable et une atteinte morale profonde. »

« En conclusion, Saint-Martin-des-Champs confirme sa position, le retrait, comme l'indique la pétition que vous avez en votre possession. C'est-à-dire retrouver son autonomie en gérant ses propres affaires, avec ses onze conseillers, dans la liberté, qui encourage toujours le mieux faire. »

M. le préfet devait répondre :

« J'ai relevé avec plaisir que vous n'avez pas de problème autre que l'association. »

« Certains termes sont un peu choquants : quand vous parlez de pression. La liberté est respectée en France. »

« L'association n'étant pas une fusion, en vous associant avec Saint-Fargeau, vous avez accepté une autonomie dans l'unité. »

« Nous avons pour principe de respecter les désirs de chacun et nous sommes disposés à examiner toutes propositions. »

Après discussion avec le conseil de ce problème, M. le préfet devait, avant de partir, féliciter les élus locaux pour leur conscience et leur dévouement devant la multiplicité et la complexité des problèmes. »

Yonne Républicaine 29 Juillet 1975

Ambiance de kermesse au concours de pêche de Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs – La fête champêtre sous bois dont le clou était un concours de pêche a connu le succès escompté, grâce au dévouement des trois présidents locaux : M. Legoff, du comité des fêtes ; M. Foutrier, du Foyer du troisième âge ; et M. Guillemenot, de la société de pêche.

De l'eau, de l'ombre et du soleil

Ces trois éléments, réunis à l'étang Lélou, au cadre typiquement yoyaudin, ont attiré une foule considérable au sein de laquelle on remarquait M. Pipault, maire de la localité ; M. le sénateur Guillaumot, accompagné de son épouse ; Mme Wattine, conseiller général, et M. le doyen Alphonse, de Saint-Fargeau.

La détente était, en ce 26 juillet, la reine de la fête. Les enfants pouvaient tromper le surveillance quand ils n'étaient sur le dos d'un gentil poney ou en promenade dans une calèche, surtout quand les parents s'affairaient à qui mieux mieux auprès des différents stands aussi originaux que variés. Les premiers arrivés sur les lieux eurent la possibilité de déjeuner sur place grâce à la générosité bénévole d'un cuisinier en retraite.

Le concours de pêche

Mais d'autres étaient venus uniquement pour participer au concours de pêche ; ils étaient une quarantaine à ignorer pendant une heure et demie les sonneries bien agréables en ce lieu du Rallye de Puisaye.

Spectacle très attachant que ces 43 pêcheurs passionnés de réussite et tellement acharnés que certains avaient même confondu le moment de l'amorçage avec celui du départ du concours, un concours qui dépassa largement le temps normal.

Il est vrai que le sénateur Guillaumot avait apporté un coupe qui n'était pas prévue dans la distribution des récompenses ; elle fut, bien sûr, attribuée au premier du classement et remise en main propre au lauréat par le sénateur lui-même au cours du vin d'honneur généreusement commenté par le maire, M. Pipault, satisfait d'une telle réussite dans sa commune qui, en ce jour, ne faisait nullement figure de satellite de Saint-Fargeau.

CLASSEMENT

1. Dubent Michel, La Martinoise ; 2. Princen Jean-Paul, Villeneuve-sur-Yonne ; 3. Félix Jean-Paul, Villeneuve-sur-Yonne ; 4. Vasseur Michel, Villeneuve-sur-Yonne ; 5. Conte Pierre, Champigny ; 6. Pautre William, Saint-Fargeau ; 7. Maurice Georges, Montereau ; 8. Belin Dominique, La Martinoise ; 9. Grenon Bernard, La martinoise ; 10. Coudron Jean, La Martinoise.



La remise de la coupe et les félicitations de
M. Guillaumot, en présence des organisateurs.

GUYOT (Varennnes-Vauzelles) règle le peloton à Saint-Martin-des-Champs

Saint-Martin-des-Champs – Il n'y a pas eu de bataille acharnée hier, à Saint-Martin-des-Champs. Les quarante garçons qui avaient à couvrir neuf tours d'un circuit relativement facile de 11,200 km, n'ont pas roulé très vite.

De ce fait, il n'y eu aucune échappée ne dépassant la minute. Majerus (Saint-Florentin) et Launois (Avallon) furent les premiers à mettre le nez à la fenêtre au second tour, mais dès le début du troisième, tout rentra dans l'ordre. Bourdillat (Stade Auxerrois) tenta une contre-attaque en compagnie de Cravero (A.S. Tonnerre) et Léger (U.C. Gien-Sully). Odry (U.S. Bonnichonne) et Groguenin (Avallon) ramenaient le peloton et, à mi-course, tout le monde était groupé.

Thery (V.C. Clamecy) et Léger réagissaient, Cravero prenait leurs roues. Ces deux derniers s'envolaient, rejoints plus tard par le Jovinien Michel. Les trois hommes n'arriveront pas à creuser un écart suffisant

et dans le dernier tour, sous l'impulsion de Guyot, Melniezenko et Thery, le peloton absorbait les trois fuyards.

Guyot ne laissait aucune chance à ses adversaires en partant de très loin. Il s'adjugeait la coupe offerte par le comité des fêtes. Quant aux garçons d'Avallon, ils remportaient la coupe par équipes offerte par « Le Puisayen ».

Ces deux coupes furent remises par M. Pipault, maire de Saint-Martin-des-Champs, au cours de l'apéritif d'honneur qui suivit l'arrivée.



Guyot a lancé le sprint de loin et gagne nettement devant Melniezenko

CLASSEMENT

1. Guyot (Varennnes-Vauzelles), les 100,800 km en 2 h 47' 35" ; 2. Melniezenko (Longjumeau) ; 3. André (U.S. Cosne) ; 4. Thery (V.C. Clamecy) ; 5. Chauvin (V.C. Clamecy) ; 6. Launois (U.C. Avallon) ; 7. Groguenin (U.C. Avallon) ; 8. Cravero (A.S. Tonnerre) ; 9. Michel (C.C. Joigny) ; 10. Bonnin (A.S. Clamecy) ; 11. Bourdillat (Stade Auxerrois) ; 12. Odry (U.S. Bonnichonne) ; 13. Girou (V.C. Paris) ; 14. Lahery (V.C. Clamecy) ; 15. Allard (U.C. Gien-Sully) ; 16. Léger (U.C. Gien-Sully) ; 17. Quinchon Lionel (U.S. Nivernais-Morvan), tous même temps.

Accident mortel à Saint-Martin-des-Champs

Dimanche soir, la route qui relie Saint-Martin à Saint-Fargeau fut le théâtre d'un accident mortel de la circulation.

Vers 20 h 45, un cyclomotoriste, M. Georges Régnier, 48 ans, ouvrier agricole, domicilié à Saint-Martin, qui se dirigeait vers Saint-Fargeau, vira à gauche pour emprunter un chemin et coupa la route à une voiture arrivant en sens inverse. Malgré les efforts du conducteur, M. Patrick Djébara, 24 ans, scieur préparateur, à Drancy, la collision était inévitable.

M. Régnier, mortellement blessé, devait décéder lors de l'arrivée au Centre Hospitalier d'Auxerre. Mlle Danielle Jouan, 22 ans, femme de service à Drancy, passagère de M. Djébara fut légèrement blessée.